

# ***SUR SON PREMIER MAÎTRE***

## **LA RÉPONSE ET UNE QUESTION**

### **I. "L'officier étranger": la réponse.**

*1. Un regain d'intérêt paraît se manifester pour l'incident dit de "l'officier étranger", témoin pittoresque, en 1764, du conflit quasi permanent de Martines de Pasqually (MP) avec la franc-maçonnerie disons régulière (il disait apocryphe) de son temps.*

*Au premier chef, Clavel (1846), Lantoine (1925) et Renou (1932) ont raconté l'affaire, non point sans divergence. Tous les trois et surtout les deux premiers, qui ont été souvent cités ou plagiés, soit séparément, soit en combinaison, sont approximatifs<sup>1</sup>.*

*Pour rétablir les faits dans leur exactitude, il est suffisant et nécessaire de remonter à la source, c'est-à-dire au livre d'architecture de l'Anglaise n° 204, à l'orient de Bordeaux.*

*Voici donc la partie intéressante du procès-verbal de la tenue du mardi 28 février 1764<sup>2</sup>.*

*La présente mention de Martines de Pasqually est la première de plusieurs aux minutes de l'Anglaise, pendant sa résidence à Bordeaux et même après son départ pour Saint-Domingue.<sup>3</sup>*

#### **28 février 1764**

"Les frères de la R.:L.: Française ont fait part de ce que, lundi dernier, soit 15 jour (*sic*) [= 13 février ?], il se présenta un officier étranger à la porte de leur R.:L.: et demanda d'y être admis aux formes ordinaires.

Sur quoi, la R.:L.: *Française* ayant député vers cet officier le F.: Lagarde, major, pour s'enquérir s'il avait fréquenté quelque loge de Bordeaux; à quoi, après plusieurs refus de sa part, il convient avoir fréquenté la prétendue loge du sieur Martin Pasqualis; et, sur le rapport fait dudit F.: Lagarde [à] la

<sup>1</sup> Dernière analyse comparée en date par Michelle Nahon et Maurice Friot, "Martines de Pasqually à Bordeaux. 1762-1772", année 1764, *Bulletin de la Société Martines de Pasqually*, n° 4, 1993, p. 16-19.

<sup>2</sup> Je n'ai pu localiser l'original des minutes de l'époque non plus que l'original des dossiers bordelais à la Grande Loge de France exploités au § 2. Ces papiers ont appartenu au Russe Nicolas Choumitzsky ("Anubis" en martinisme, initié, en 1915, par Marcotoune), émigré après la révolution d'Octobre, qui prétendait les avoir emportés de la "Grande Loge d'Ukraine". Il en tira la matière d'une étude très documentée dans *Saint-Claudius' Lodge of Research Proceedings*, 1925-1926. C'est donc de cette étude que sont tirés, tous les éléments de la première section du présent article. Pour mémoire, une autre partie des archives anciennes de *l'Anglaise*, constituait la collection du frère Alfred I. Sharp, de Bordeaux, aujourd'hui les *Sharp Documents*, conservés à Lexington, Mass., étudiés et publiés par Claude Guérillot et Gerry L. Prinsen. Mon ami Claude a bien voulu m'informer, en 1997, qu'aucun de ces documents n'intéressait Martines de Pasqually.

<sup>3</sup> Par rapport à la copie, seule disponible: style inchangé; orthographe et ponctuation modernisées, parfois apprétées; et quelques lapsus corrigés; le tout pour aider à lire ce texte un peu cahoteux de nature. À la même fin, des paragraphes ont été introduits.

R.:L.:, il a été délibéré que l'entrée lui serait interdite, s'il ne voulait promettre de ne plus y retourner. Sur quoi, il se retira un instant.

Après, étant revenu frapper aux portes, le F.: Aumailly fils fut député pour voir ce qu'était ledit officier, assisté du sieur Baroneau, étranger, qui voulaient de force et de violence avoir entrée dans la R.:L.: ; ce qui obligeait ledit F.: Aumailly d'en instruire lesdits frères assemblés qui, sur-le-champ, fermèrent la loge et se rendirent dans la chambre où étaient ledit officier et Baroneau, pour leur témoigner leur surprise de leur emportement et menaces. Alors, ledit officier et Baroneau firent des efforts pour mettre l'épée à la main contre lesdits frères.

De quoi la L.: *Française* en ayant donné avis aux frères Duhamel, Darche et Bauchère, ils se chargèrent, pour éviter des récidives, de parler à Monsieur [Joseph] de Ségur, lieutenant de maire, qui, sur les ordres qui furent donnés au sieur Despiaud de les arrêter et constituer prisonniers, ledit sieur Despiaud sollicita mondit sieur de Ségur de vouloir le dispenser d'une pareille commission; qu'il s'obligait de les faire comparaître devant lui, le lendemain, de même que ledit sieur Martin Pasqualis ; ce qui avait été effectivement exécuté. Mondit sieur de Ségur leur [a] défendu de ne plus à l'avenir troubler ni inquiéter aucune des loges de cette ville, sous peine d'être mis ledit sieur Martin Pasqualis au cachot et d'écrire en cour pour faire casser ledit officier, ce qu'il promettait d'exécuter.

Et, comme toutes ces violences sont très éloignées de l'esprit de la maçonnerie, il a été délibéré que tous ceux qui fréquenteront la prétendue loge dudit Martin demeureront exclus de pouvoir entrer dans celle-ci, relativement à la délibération générale prise ci-devant; et la loge a fermé.<sup>4</sup>"

**2. D'autres témoignages de la même provenance<sup>5</sup> confirment l'isolement où les loges régulières de Bordeaux ont très vite et définitivement maintenu MP.**

**10 juillet 1763:** *L'Amitié* (anciennement *L'Amitié allemande*) informe *l'Anglaise* qu'elle a donné patente au frère d'Alençon pour fonder *la Réunion des cinq ordres*, en "Île-de-France (Île Bourbon)" [sic pour la juxtaposition des

<sup>4</sup> Des spécialistes régionaux (il en est d'éminents) sauront, si le cœur leur en dit, identifier les frères bordelais nommés dans le procès-verbal. Déjà, trois frères Lagarde, un frère Duhamel et quatre frères Aumall(e)y étaient connus de Johel Coutura (*La franc-maçonnerie à Bordeaux...*, Marseille, J. Laffitte, 1978; index). Plus curieuse serait l'identité de l'officier étranger. Comme le procès-verbal le laisse anonyme, c'est plutôt dans les archives de la mairie, et en particulier de l'administration Ségur, que la recherche devrait s'orienter. Enfin, pour changer d'orient, Chauvet, si le personnage de ce nom, qui est cité dans le procès-verbal du 8 août suivant, était reconnu, nous approcherait peut-être de la loge "clandestine" et bien couverte de La Rochelle, que Martines visitera lors de son retour de Paris à Bordeaux, en 1767. Voir aussi *infra* n. 5.

<sup>5</sup> Nicolas Choumitzky détenait aussi "une correspondance entre la G.L. de France et Martines de Pasqually"; dont il offrit une copie à Robert Ambelain. D'autre part, ou peut-être s'agissant des mêmes documents, Choumitzky proposait, en 1939, soi-disant à titre d'intermédiaire et contre la somme de 4 000 F d'alors, un dossier de 142 pièces, 1763-1767, comprenant la correspondance de quatre loges de Bordeaux (*La Française*, *La Perfection*, *Saint-Michel* et *l'Amitié*) et de nombreuses lettres autographes de MP. Je ne sais ce qu'il en advint.

orient dits aujourd'hui de Maurice et de La Réunion]. La plupart des partisans de MP semblent avoir été proches de cette loge, la plus jeune des trois loges bordelaises. C'est sans doute pourquoi, le **17 juillet 1764**, *L'Amitié* informe avoir annulé la patente de ce d'Alençon qui visitait la "soi-disant" loge de MP et ne voulait pas s'engager à ne plus le faire. Le **30 juillet 1764**, toujours sur information de *l'Amitié*, d'Alençon a retourné la patente litigieuse.

**11 octobre 1763:** Montpellier avait demandé des renseignements sur MP. Le frère en charge ayant gardé la lettre par-devers lui jusqu'au 8 mai 1764, il en est puni d'une amende.

**8 août 1764:** parce qu'ils ont visité rituellement chez MP, sont exclus de *l'Amitié* les frères Artaud (Basse-Terre en Guadeloupe) et Chauvet (La Rochelle). *L'Anglaise* les exclut de même.

**26 mars 1765:** le frère Nairac, de *l'Amitié*, déclare que sa loge est seule régulière et que *l'Anglaise* et *la Française* ne sont pas plus régulières que la loge de MP. *L'Amitié* soutient sa prétention.

**21 juin 1765:** *La Française* rapporte: le chevalier Desanges, de *la Vertu*, à l'orient de Paris, a demandé son admission à *la Française*, mais celle-ci l'a refusé, au motif qu'il n'a pas voulu s'engager à éviter la loge de MP.

**31 mars 1768:** *L'Amitié*, de Périgueux, née de *l'Anglaise* en 1765, annonce qu'elle a reçu une lettre de MP, à Libourne, et vient aux nouvelles. Le vénérable maître présent sur les colonnes de *l'Anglaise* reçoit l'assurance écrite que ni MP ni ses adhérents n'ont jamais été reçus dans une loge régulière à l'orient de Bordeaux.

**23 juillet 1768:** *L'Amitié* de Bordeaux propose une réunion générale des loges régulières de la ville pour traiter de MP et de son activité illégitime, notamment à Libourne.

*3. Des témoignages plus profonds sur MP figurent dans les dossiers de la Grande Loge de France, à Paris, concernant les loges bordelaises de sa correspondance et, en particulier, dans les rapports du frère Zambault<sup>6</sup>, que l'obédience avait chargé d'enquêter sur le grand souverain, après avoir annulé l'excommunication par celui-ci des ateliers adverses, en date du 30 octobre 1765<sup>7</sup>, et décrété elle-même contre le fondateur de la Perfection, le 12 décembre 1765. Sur la période moyenne du rite des élus coëns, l'information est neuve.*

<sup>6</sup> Louis-François Zambault (vers 1721-1767) avait été élu secrétaire général de la Grande Loge de France, le 11 avril. 1765. Une biographie sans seconde du personnage a été établie par Alain Le Bihan, *Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France...*, B.N., 1973, p. 310-312.

<sup>7</sup> La conclusion de cet arrêt est citée par H. de Loucelles, "Recherches historiques pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie française, Orient de Bordeaux" *La Chaîne d'union de Paris*, 1879-1880. En effet, l'article capital et justement fameux paru dans le n° d'août-septembre 1880 est consacré à la loge de *la Perfection* et à ses démêlés avec MP.; il est reproduit *in* Gérard (sic pour Gerard) Van Rijnberk, *Martines de Pasqually*, t. II, Lyon, P. Derain, L. Raclet, 1938 (fac-sim. Hildesheim, G. Olms, 1982), p. 55-61 (la bulle contresignée par Bullet, p. 59-60). Des documents de la première importance, tirés d'archives maçonniques bordelaises, sont présentement et heureusement conservés à Moscou. Une partie en a été connue de Loucelles; d'autres antérieurement inédits ont été publiés par Jean-Pierre Lassalle et Éric Stoll, "Documents... conservés à Moscou.", *Bulletin de la Société Martines de Pasqually*, n° 8, 1998, p. 29-44.

Le décor de la loge coën (mais Zambault ne prononce pas l'épithète) était très pompeux ainsi que les décors de ses membres.

L'habit de Martines de Pasqually en loge est ainsi décrit sur renseignement par le frère Zambault: "Il porte un ruban noir de droite à gauche, brodé en argent de quatre façons et sur chaque bout était une des figures ci-contre [sc. un soleil avec trois épées]. Par-dessus, de gauche à droite un cordon rouge, par-dessus de droite à gauche et de gauche à droite, deux cordons blancs. Par-derrière le col en forme d'étoile, un cordon blanc, une écharpe rouge à frange d'argent par-dessus pendant à droite, et par-dessus sa veste, pendant, quelque chose de blanc, comme si cela avait été une camisole de basin trop longue."

Lors de la réception du candidat, la rigueur singularisait les épreuves classiques par le fer, par le feu, par l'eau et par la terre. Pour l'épreuve du feu: on plaçait sur la tête du candidat un casque de plomb, il entrait et voilà qu'un gros marteau de fer lui tombait sur la tête.

## II. L'archevêque: une question.

1.Dans l'affaire de l'officier étranger, la bienveillance et la compréhension de Despiaud suffisent sans doute à expliquer que Martines et ses belliqueux affiliés s'en soient tirés à bon compte. Il est à mon sens superflu d'imaginer que le trublion de la maçonnerie bordelaise ait bénéficié en l'espèce de hautes protections<sup>8</sup>, et pas davantage dans l'affaire notoire d'une dénonciation comme Juif, que Martines régla au mieux avec son curé<sup>9</sup>.

Néanmoins, Martines entretint à Bordeaux une liaison des plus étonnantes avec l'un des personnages majeurs de la ville, l'un des plus en vue, et pour cause: Mgr l'archevêque.

<sup>8</sup> *La Perfection* "apparaît cependant sur les tableaux de la G L., avec mention des décrets, et quelques contradictions dans les dates. Comme Martinès de Pasqually avait gagné Saint-Domingue en 1772, le tableau des loges non reconstituées donne pour adresse de la Perfection: "à M. Blayquet, conseiller du Roi, commissaire receveur et contrôleur des saisies réelles de Guyenne, ou à M. Despiaut jeune, aide-major de la ville."(A. Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France...*, B.N., 1967, p. 45). Ce Despiaut-là est très probablement le collaborateur surnommé de Ségur, beaucoup moins probablement son fils. Dans la première hypothèse, on se demande si sa conduite envers Martines, en 1764, relève d'un attachement précoce au grand souverain ou bien fut à l'origine de leur liaison; dans la seconde, il conviendrait de mettre le nez dans une affaire de famille.

<sup>9</sup> Auguste Viatte souligne que MP réussit même à faire expulser Bonnichon, le dénonciateur, par la police, avec ce commentaire: "c'est qu'il jouit de hautes protections et se montre très assidu "auprès du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux [...]" (*Les sources occultes du romantisme*, H. Champion, 1927, t. I, p. 49-50). La dernière phrase est tirée d'une lettre de Saint-Martin citée *infra* et Viatte ne mentionne d'autres "hautes protections" que celle du cardinal de Rohan, dont nous ne savons s'il intervint jamais en faveur de MP, lors de l'affaire "Bonnichon" ou dans aucunes circonstances. Mais MP était certes de la connaissance intime de l'archevêque et ce va être la matière de ma question qui suit.

2. Ferdinand-Maximilien de Mériadeck, prince de Rohan, appréciait la compagnie de Martines. Le fait est attesté, sans explication connue.

Ainsi, le 4 mai 1771, M<sup>me</sup> de Pasqually écrit à Jean-Baptiste Willermoz: "Mon mari qui est arrivé ici de Paris dans trois jours attend l'arrivée du prince de Rohan après laquelle il vous écrira ainsi qu'à tous ses amis.<sup>10</sup>"

Ainsi, un mois plus tard, le 8 juin 1771, l'actuel secrétaire de Martines, Louis-Claude de Saint-Martin écrit à Willermoz: "...le maître est un peu détourné tant par ses affaires personnelles que par l'assiduité qu'il doit avoir auprès du prince de Rohan, notre archevêque, qui le comble de bontés<sup>11</sup>".

3. À chaque Rohan d'Église, son mystagogue. Le cousin de notre archevêque, Louis-René-Édouard, prince de Rohan-Guéméné (1734-1803), dit le cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg en 1779, s'y entichera de Cagliostro et le protégera avant que de lui valoir d'être embastillé, puis banni du royaume de France. Mais les raisons sont-elles analogues ?

Serait-ce pour la doctrine de la réintégration, ou bien serait-ce pour le culte primitif, dans ses espèces les plus théurgiques, voire les plus magiques d'apparence, que l'archevêque aimait Martines ? Quel profit personnel en tirait-il, vertueux ou pervers ? Lui fallait-il enrôler le grand souverain, fût-ce à son insu, dans le service d'une cause politique ou religieuse<sup>12</sup> ?

<sup>10</sup> Ap. G. Van Rijnberk, *op. cit.*, p. 150.

<sup>11</sup> "Lettres de SM à JBW", *Renaissance traditionnelle*, n° 48, octobre 1981, p. 27.

<sup>12</sup> Les répertoires classiques de Le Bihan mentionnent des maçons sur plusieurs branches de la famille Rohan; un prince Camille de Rohan siégeait sur les colonnes des *Neuf Sœurs*; l'élu coen parisien François-Henri, comte de Virieu avait pour parents adoptifs un duc et une duchesse de Rohan; et la famille Rohan était proche, en 1749, des milieux jacobites. Etc. Conclusion: les Rohan étaient répandus à la mesure de leur nombre et de leur rang! Après le nom, le titre: une coïncidence que je renonce à qualifier: M. Candalle de Foix (François de Foix, comte de Candalle), illustre archevêque de Bordeaux, au XVI<sup>e</sup> siècle, publia un *Trismégiste chrétien* et conseillait de se fier au *Pimandre d'Hermès* pour développer la connaissance du Verbe divin et l'excellence des œuvres de Dieu.